



ATTENTION !

**Depuis le 1^{er} janvier 2018,
l'accès à la déchetterie est payant pour les professionnels**

TARIFS :

**- métaux, tout-venant, déchets verts, gravats et matériaux de démolition :
25 € TTC/m³**

**- déchets diffus spécifiques :
forfait de 50 € par passage
(1 passage par semaine et 1/2 m³ par passage au maximum)**

Le dépôt des cartons et des batteries est gratuit, dans la limite d'1 m³ par semaine

(délibérations du Conseil Communautaire n° D2017-0134 et n° D2017-0135)



Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Marnais

Sézanne, le 28 février 2018

À Mesdames et Messieurs les Chefs d'Entreprise

RÉF. COURRIER : AA/18/
AFFAIRE SUIVIE PAR : Andrée Aubés
PÔLE : Sézanne
OBJET : Déchetteries – accès des professionnels

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM) a instauré, à compter du 1^{er} janvier 2018, un tarif d'accès aux déchetteries pour les professionnels installés dans l'une des communes de la CCSSOM.

Trois raisons nous ont conduits à prendre cette mesure :

- la compétence qu'exerce la Communauté de Communes concerne les déchets des ménages, et non pas les déchets des professionnels ;
- la loi nous autorise à accueillir, de manière ponctuelle et limitée, les déchets des professionnels pouvant être assimilés à des ordures ménagères, mais la loi exige que cet accès soit payant ;
- la CCSSOM donne aux entreprises locales la possibilité d'utiliser l'une des trois déchetteries du territoire (Esternay, Saron-sur-Aube et Sézanne). Ce service doit rester une solution exceptionnelle ou de dépannage, pour compléter les dispositifs d'élimination et de recyclage que les différentes filières professionnelles ont l'obligation de mettre en place.

Sur le plan pratique, vous pouvez acheter des tickets d'accès :

- en mairie de Sézanne pour accéder à la déchetterie de Sézanne
- en mairie d'Esternay pour pouvoir utiliser celle d'Esternay
- au siège de la CCSSOM, Promenade de l'Aube à Anglure pour déposer des déchets à Saron-sur-Aube.

Deux coupons vous seront remis, le premier devant être présenté au gardien de la déchetterie concernée, et le second servant de reçu pour votre comptabilité.

Je tenais à vous apporter ces informations, et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Le Président,

Gérard AMON

